

Information de la CSIAS aux médias, 4.1.2010

## **Un marché secondaire de l'emploi pour les chômeurs de longue durée**

Des femmes et hommes de plus en plus nombreux sont poussés durablement hors du marché de l'emploi vers l'aide sociale. Du fait que la réinsertion professionnelle échoue souvent, il faut organiser de nouvelles possibilités de travail. Cela demande des stratégies et des mesures à mettre en place sur le plan fédéral par l'assurance chômage, l'assurance invalidité et l'aide sociale agissant de concert.

*Rolf Maegli, Chef de l'aide sociale de Bâle-Ville et Vice-président de la CSIAS*

L'assurance chômage et l'aide sociale tout comme l'assurance invalidité poursuivent l'objectif de l'insertion de leur clientèle dans le marché premier de l'emploi en empruntant des voies différentes. Même si la collaboration a apporté des progrès, les efforts de l'aide sociale en vue de cette insertion se heurtent régulièrement aux limites de l'"aptitude au marché de l'emploi" exigée par la loi: les bénéficiaires de l'aide sociale souhaitent travailler, mais le marché ne veut pas d'eux. Parfois, ils ne disposent pas des conditions scolaires et professionnelles nécessaires, des compétences sociales et linguistiques requises ou ils sont trop vieux ou depuis trop longtemps absents du travail réel. Les offres d'insertion professionnelle existantes sont axées soit sur le marché premier de l'emploi (mesures de l'assurance chômage) soit sur les personnes ayant droit à une rente d'invalidité. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont exclus de ces mesures.

Ainsi, un nombre croissant de personnes en âge d'être actives sont exclues durablement du processus de travail. Les obstacles qu'elles doivent surmonter pour s'insérer dans le monde du travail sont de plus en plus hauts. Le nombre de chômeurs dans l'aide sociale augmente (près de 2/3 des causes de soutien ont un lien avec le chômage), tout comme la proportion des bénéficiaires de longue durée et celle des personnes de plus de 50 ans. A long terme, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale augmente de manière générale. Pendant les périodes de conjoncture économique favorables, il ne descend pas jusqu'au niveau initial, contrairement aux évolutions au sein de l'assurance chômage, davantage déterminées par la conjoncture.

Mais il ne s'agit pas seulement de l'exclusion de la vie professionnelle réelle, mais également de celle de l'assurance chômage. Les personnes qui n'ont pas droit aux indemnités ou qui sont en fin de droit sont de plus en plus nombreuses. Il est évident que les mesures d'économie au niveau des assurances sociales entraînent des déplacements vers l'aide sociale. Mais celle-ci ne dispose de loin pas des mêmes offres d'intégration professionnelle et sociale, puisque ses coûts doivent être supportés entièrement par les cantons et les communes. En mettant en place des programmes d'économie, on combat les symptômes au lieu d'affronter de manière proactive les changements intervenus sur le marché de l'emploi et dans la société.

L'Etat, l'économie et la société ne peuvent pas accepter tout simplement cette évolution. C'est pourquoi nous proposons de poursuivre une stratégie d'intégration professionnelle et sociale qui ne soit plus axée sur le marché premier de l'emploi, mais qui se concentre sur la création de possibilités de travail sur un marché secondaire de l'emploi. En effet, les programmes courants sont très exigeants en termes de formation et d'encouragement puisqu'ils visent la mise en forme pour le marché premier de l'emploi. Ils sont donc coûteux et lourds. Il s'agit de mettre à disposition des emplois durables pour les chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale sans perspective d'insertion dans le marché de l'emploi afin que les personnes concernées aient une tâche et des structures journalières appropriées. En dehors de leur utilité pour les chômeurs de longue durée concernés, de tels emplois sont également un signal en faveur de la paix et de la cohésion sociales. La mise à disposition d'une structure journalière et d'une tâche appropriée aide les chômeurs de longue durée à conserver leur intégration sociale et leur santé personnelle. La création d'emplois durables est également favorable à la mise en œuvre du concept de l'aide sociale activante : au lieu de donner aux gens seulement des moyens financiers, il s'agit de leur ouvrir une voie vers le changement et l'évolution. Ils permettent en outre de mobiliser des activités et des services utiles qui, aux conditions du marché, ne peuvent plus être financés.

Ceci n'est possible qu'en suivant sur le plan national une stratégie coordonnée d'insertion professionnelle et d'intégration sociale qui, outre les assurances chômage et invalidité, intègre également l'aide sociale. Ce qui serait souhaitable, ce serait une loi fédérale sur la couverture du minimum vital et l'intégration professionnelle et sociale. Le premier pas en dans cette direction consisterait à faire de la législation en matière d'aide sociale une affaire fédérale.